

ARASMAC

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

CONSEIL INTERCOMMUNAL RESEAU AJEMA

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 6 février 2020, à 19h00

à Préverenges

Présidence : M. Andreas Sutter, Municipal à Tolochenaz, Président

Secrétaire : M. Emile Favre

Décisions des communes membres du réseau AJEMA :

Dans le cadre du préavis N° 1/02.2020 « Création de 180 nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA »

- UAPE La Fourmilière à Lonay, 12 places parascolaires 4 matins par semaine dès août 2020,
- UAPE Drôle de Frimousse à Tolochenaz, 24 places parascolaires dès août 2020,
- UAPE Les Optimistes à Préverenges, 36 places parascolaires dès août 2020,
- Crèche et UAPE à Morges, 12 places préscolaires et 96 places parascolaires dès août 2020.

Dans le cadre du préavis N° 2/02.2020 « Crédit supplémentaire de CHF 30'000.00 pour un mandat d'étude du réseau AJEMA »

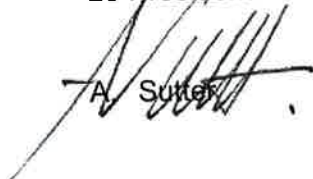
LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC, réseau AJEMA

- vu les préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance des rapports de la Commission chargée de l'étude des préavis,
- considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour,

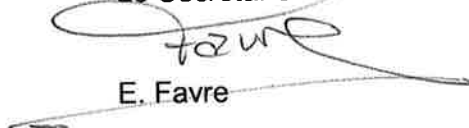
d é c i d e :

- d'approuver le préavis N° 1/02.2020 « Création de 180 nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA » ,
- d'approuver le préavis N° 2/02.2020 « Crédit supplémentaire de CHF 30'000.00 pour un mandat d'étude du réseau AJEMA.

Le Président :


A. Sutter

Le Secrétaire :


E. Favre